



Message N° 1

10 janvier 2012

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat, nous vous soumettons le rapport concernant les crédits de paiement supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'exécution du budget cantonal de l'exercice 2011.

La rigueur dans l'exécution du budget est un principe très largement respecté par les services et établissements. Cette règle souffre cependant quelques exceptions lorsque – en particulier – des circonstances nouvelles, particulières et imprévisibles viennent remettre en cause les prévisions. De telles situations peuvent entraîner des dépassements qui obligent alors les services et établissements à requérir un supplément de crédit.

Les différentes demandes en la matière ont toutes fait l'objet d'une justification par les secteurs et Directions concernés. Les requêtes ont été examinées par la Direction des finances avant d'être soumises au Conseil d'Etat. Le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est transmis à la Commission des finances et de gestion avec le présent message.

Au total, pour l'exercice 2011, 38 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts. Ils concernent les services et rubriques comptables suivants:

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Pouvoir judiciaire			1 197 000
2100	Tribunal cantonal		
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	105 000	25 000
3199.064	Indemnités en matière pénale	500 000	450 000
3199.064	Assistance judiciaire civile	240 000	260 000
3199.065	Assistance judiciaire administrative	90 000	25 000
2105	Tribunaux d'arrondissement		
3130.000	Prestations de service par des tiers	30 000	185 000
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	2 535 000	115 000
2115	Tribunal des mineurs		
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	113 000	67 000
2130	Office des faillites		
3181.000	Pertes sur créances	50 000	70 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Pouvoir exécutif – Chancellerie			180 000
3105	Chancellerie d'Etat		
3636.147	Subventions cantonales aux partis politiques	390 000	180 000
Instruction publique, culture et sport			2 656 500
3208	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide		
3130.102	Frais des mesures de nature pédago-thérapeutique	3 445 000	184 500
3636.009	Subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales hors du canton	4 500 000	1 125 000
3245	Collège St-Michel		
3111.500	Achats de véhicules	-	50 000
3259	Haute école fribourgeoise de travail social		
3091.000	Frais de recrutement	10 000	10 000
3260	Université – Compte ordinaire		
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	3 886 500	1 160 000
3272	Conservatoire		
3111.308	Achats d'instruments	50 000	82 000
3144.001	Aménagement d'immeubles loués	80 000	45 000
Sécurité et justice			2 455 100
3300	Secrétariat général		
3130.000	Prestations de service par des tiers	366 000	150 000
3345.1	Commandement et services généraux		
3010.101	Traitements du personnel administratif	4 327 210	250 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	16 000	139 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	222 000	37 100
3130.010	Transports	150 000	19 000
3345.2	Gendarmerie		
3111.305	Achats de matériel et d'appareils de circulation	180 000	180 000
3119.314	Achats d'armement et d'équipement	300 000	50 000
3345.3	Police de sûreté		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	216 000	100 000
3345.4	Ecoles de police		
3090.000	Frais de formation	180 000	15 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3355	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons		
3106.014	Produits médicaux	45 000	20 000
3135.001	Placements dans les établissements spécialisés	2 100 000	1 120 000
3135.002	Rémunérations aux détenus	60 000	17 000
3365	Etablissements de Bellechasse		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	6 000	22 000
3111.303	Achats de matériel et d'appareils d'exploitation	227 500	17 000
3111.500	Achats de véhicules	130 000	40 000
3120.001	Eclairage	300 000	15 000
3132.040	Prestations médicales par des tiers	400 000	40 000
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	980 000	120 000
3150.301	Entretien du matériel et des appareils	80 000	15 000
3370	Service de probation		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	140 000	26 000
3375	Service de la protection de la population et des affaires militaires		
3130.049	Travaux informatiques effectués par des tiers	40 000	63 000
Institutions, agriculture et forêts			563 000
3405	Service de l'état civil et des naturalisations		
3102.101	Imprimés, formules et reliures	15 000	20 000
3430	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires		
3106.013	Produits chimiques	80 000	130 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	356 230	140 000
3111.500	Achats de véhicules	-	39 000
3112.000	Achats de vêtements de service, de literie et de lingerie	57 200	64 000
3440	Institut agricole de l'Etat de Fribourg		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	291 650	170 000
Economie et emploi			2 524 300
3500	Secrétariat général		
3100.100	Fournitures de bureau	10 000	7 500
3103.301	Abonnements et cotisations	6 000	100 000
3170.100	Déplacements	3 000	13 000
3631.000	Part aux frais de conférences	208 400	70 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3542.1	Service de la formation professionnelle		
3090.000	Frais de formation	190 000	65 000
3104.200	Fournitures d'enseignement	360 000	115 000
3130.038	Visites aux apprentis	422 000	85 000
3138.001	Frais d'examen	2 702 900	320 000
3542.5	Ecole professionnelle santé-social		
3910.016	Charges imputées par l'Institut agricole de Grangeneuve	516 000	48 800
3557	Ecoles techniques		
3611.000	Contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton	4 250 000	1 700 000
Santé et affaires sociales			1 878 910
3605	Service de la santé publique		
3130.082	Exploitation du numéro d'appel d'urgence sanitaire	1 756 300	71 700
3606	Service dentaire scolaire		
3110.100	Achats de mobilier	9 020	46 000
3113.000	Achats de matériel et de logiciels informatiques	-	4 900
3130.000	Prestations de service par des tiers	4 500	27 600
3160.100	Locations de locaux	77 600	15 500
3645	Service de la prévoyance sociale		
3130.000	Prestations de service par des tiers	289 000	80 600
3655	Assurances sociales		
3130.042	Gestion de l'assurance maladie	2 100 000	182 500
3130.043	Gestion des prestations complémentaires AVS	1 958 200	367 640
3130.044	Gestion des prestations complémentaires AI	1 305 400	210 560
3130.045	Gestion des allocations cantonales de maternité	370 000	116 600
3130.103	Gestion des allocations familiales cantonales des personnes de condition modeste	176 400	79 500
3633.002	Part du canton au financement des allocations familiales fédérales agricoles	2 429 680	135 810
3637.212	Allocations familiales cantonales en faveur des personnes sans activité lucrative de condition modeste	1 200 000	500 000
3665	Service de l'enfance et de la jeunesse		
3637.213	Pensions de jeunes délinquants	150 000	40 000
Finances			428 000
3760	Service du cadastre et de la géomatique		
3130.049	Travaux informatiques effectués par des tiers	150 000	400 000
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	-	28 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Aménagement, environnement et constructions			250 000
3800	Secrétariat général		
3130.092	Travaux de restitution d'immeubles à l'état de droit	-	250 000
Gestion par prestation			2 500 000
	Routes cantonales – entretien		
	Groupe de prestations (2000)		
	- Routes cantonales	37 592 312	2 500 000
Total			14 632 810

Les 38 arrêtés de crédits supplémentaires de l'exercice 2011 se répartissent de la manière suivante entre les différents pouvoirs et directions:

	Nombre d'arrêtés	Montant Fr.
Pouvoir judiciaire	5	1 197 000
Pouvoir exécutif – Chancellerie	1	180 000
Instruction publique, culture et sport	6	2 656 500
Sécurité et justice	8	2 455 100
Institutions, agriculture et forêts	3	563 000
Economie et emploi	4	2 524 300
Santé et affaires sociales	7	1 878 910
Finances	2	428 000
Aménagement, environnement et constructions	2	2 750 000
	38	14 632 810

inférieur à cette moyenne 1990–2010 (0,44 % en 2011 contre 0,73 % sur la période considérée) même si le nombre de crédits supplémentaires demeure important par rapport à la moyenne de ces dix dernières années. Le tableau qui suit illustre le propos:

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémen- taires en mios	Montant total des crédits supplémen- taires en % du total des dépenses effec- tives budgétisées
1990	58	19,583	1,58
1991	57	28,708	2,06
1992	63	14,946	0,94
1993	47	14,063	0,79
1994	32	4,185	0,23
1995	38	12,143	0,66
1996	43	20,647	1,09
1997	36	7,340	0,38
1998	33	5,403	0,27
1999	27	15,266	0,75
2000	29	21,265	1,00
2001	27	7,579	0,35
2002	27	15,164	0,69
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07

Concernant ces arrêtés, il convient d'apporter encore les précisions suivantes:

- > comparativement à ce qui s'est produit durant la période 1990 à 2010, soit sur les 21 derniers exercices comptables, le volume de 14,6 millions de francs des crédits supplémentaires 2011 est identique à la moyenne (14,6 millions de francs par an sur la période) et, rapporté au total des dépenses effectives budgétisées, il est par contre

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mios	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44

- > bien que les dépassements de crédits concernent tous les pouvoirs et directions, il y a lieu de souligner qu'en 2011 cinq arrêtés concernant l'aménagement de locaux à l'Université, les contributions à des établissements d'enseignement hors canton (écoles spéciales et établissements divers), le placement dans des établissements spécialisés dans le cadre des sanctions pénales, ainsi que l'entretien et le service hivernal des routes cantonales, représentent à eux seuls plus de la moitié du total des crédits supplémentaires accordés;
- > les correctifs apportés dans le cadre de la budgétisation ont permis de restreindre progressivement le volume des dépassements de crédits dans le domaine «santé-social» qui, jusqu'à un passé très récent, était à l'origine d'importantes requêtes de suppléments de crédits;
- > conformément à la règle, la couverture des crédits supplémentaires sollicités a consisté en une réduction d'autres charges, à une exception près. Dans ce cas particulier, il a en effet été procédé à un prélèvement sur une provision, précisément constituée à cette fin en 2010, en vue de couvrir des coûts supplémentaires importants pour la réalisation d'une nouvelle application informatique pour l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

En conclusion, nous vous invitons à ratifier l'ensemble des crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat, à charge des comptes 2011.